

## Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☒ 03.87.03.00.97

✉ cslfenetrance@cren-lorraine.com



**PLAN DE GESTION**  
**2002 – 2008**  
**REVISION**

**PLAN DE GESTION DU SITE DE**  
***FRANCALTROFF - ERSTROFF***

- 57 -

**Étude et document réalisés avec le soutien financier**  
**de l'Union Européenne, du Ministère de l'Environnement,**  
**de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Document établi par Rachel SELINGER-LOOTEN avec la contribution de  
Thierry DUVAL et Louis PERRETTE (Conseillers scientifiques), Maurice BELVOIX (Conservateur),  
Pascale RICHARD et Eric SARDET (CSL)

Plan de gestion validé lors de la réunion du conseil scientifique du 28 mars 2003

## RESUME

Le Marais de Francaltroff Erstroff constitue un vaste ensemble de prairies sur tourbe calcaire pour la Lorraine, d'une superficie de près de 11ha. Ils sont complétés par 11ha de « zones tampons », resemées en prairies en 1997. Depuis 1985, le Conservatoire des Sites Lorrains mène des actions de maîtrise foncière et de protection sur ce site.

Le marais est riche tant au plan floristique qu'au plan faunistique. Il est d'ailleurs intégré dans le périmètre proposé sous l'intitulé « vallées de la Sarre, l'Albe, l'Isch » dans le programme Natura 2000. Ainsi sont présentes 4 plantes protégées au niveau régional : le Scirpe comprimé (*Blysmus compressus*), la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*), la Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) et la Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*).

L'avifaune du site s'est appauvrie, notamment avec la disparition de la nidification du Busard des Roseaux (*Circus aeruginosus*) et du Busard cendré (*Circus pygargus*). Le site est toutefois utilisé par les oiseaux paludicoles ainsi que par la Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio* (inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux) et le Tarier des près (*Saxicola rubetra*).

La présence de 3 insectes d'intérêt européen (annexes II et IV de la Directive Habitats), en régression dans toutes les zones humides, fait de ce site un enjeu majeur pour la protection de l'entomofaune en Lorraine :

- un Odonate, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) qui a besoin d'eaux courantes claires,
- un papillon, le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*) dont les œufs sont pondus sous les feuilles de la Succise,
- le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), papillon qui se reproduit sur les Patiences (*Rumex sp.*).

D'après l'analyse diachronique de l'utilisation du sol (sur photographies aériennes, depuis 1967), le marais a toujours connu une vocation de prairie extensive de fauche. Dès cette époque des cultures sont visibles à proximité. Aucune zone en déprise n'est visible avant la fin des années 1980. Après cette date, des prairies hygrophiles évoluent en roselières et certaines anciennes cultures se sont transformées en friche. Aussi le précédent plan de gestion s'est-il non seulement attaché à entretenir l'existant mais également à restaurer les milieux abandonnés. En 1997, 11,6 ha de cultures ont été semés en prairies permanentes. L'entretien du site est assuré en grande partie par des exploitants agricoles locaux qui pratiquent une fauche annuelle tardive (environ 25ha). Le CSL entretient en régie des secteurs non praticables par les agriculteurs en raison de sources. L'attractivité biologique du site a été augmentée par la plantation de 600 m de haies, elle sera renforcée par la création de mares et la plantation de saules têtards. L'animation de sensibilisation est réalisée en majeure partie par le conservateur du site, Maurice BELVOIX.

En continuité avec les travaux déjà réalisés, le présent plan de gestion propose donc comme objectif principal, l'entretien et la restauration par la fauche des molinaies et des prairies. Afin de maintenir ou de favoriser les cortèges ornithologiques et entomologiques, une fauche agricole non synchronisée sur le site a été prévue. L'achèvement de la maîtrise foncière ou tout au moins de la mise en protection de l'ensemble du marais est également prévu.

# Table des matières

<b>A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE</b>	<b>2</b>
<b>A.1. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>2</b>
<b>A.2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE</b>	<b>5</b>
A.2.1. MILIEU PHYSIQUE	5
A.2.2. UNITES ECOLOGIQUES	5
A.2.3. ESPECES (FAUNE-FLORE)	8
A.2.4. ÉVOLUTION HISTORIQUE DES MILIEUX NATURELS	9
<b>A.3 EVALUATION DU PLAN DE GESTION PRECEDENT</b>	<b>10</b>
A.3.1. OBJECTIFS ET MODALITES DE GESTION	10
A.3.2. TRAVAUX ET OBJECTIFS REALISES	10
A.3.3. RESULTATS ECOLOGIQUES	11
A.3.4. CONCLUSION	12
<b>A.4. BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE</b>	<b>12</b>
<b>B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS</b>	<b>13</b>
<b>B.1. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE</b>	<b>13</b>
B.1.1. ÉVALUATION DES ESPECES ET DES HABITATS	13
B.1.2. CRITERES QUALITATIFS	15
B.1.3. PLACE DU SITE PROTEGE DANS LE RESEAU D'ESPACES NATURELS PROTEGES	16
B.1.4. SYNTHESE	17
<b>B.2. OBJECTIFS DE GESTION A LONG TERME</b>	<b>17</b>
<b>B.3. FACTEURS D'EVOLUTION ET CONTRAINTES</b>	<b>18</b>
B.3.1. TENDANCES SPONTANEEES	18
B.3.2. TENDANCES INDUITES PAR L'HOMME	18
<b>B.4. DEFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION</b>	<b>19</b>
<b>C - PLAN DE TRAVAIL</b>	<b>22</b>
<b>C.1. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES : GH</b>	<b>22</b>
<b>C.2. ACCUEIL DU PUBLIC : FA</b>	<b>22</b>
<b>C.3. SUIVI ADMINISTRATIF : AD</b>	<b>22</b>
<b>C.4. SUIVI SCIENTIFIQUE : SE</b>	<b>23</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>24</b>

## A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

### **A.1. Informations générales**

*Cf Annexe N° 1 - Carte de localisation au 1/25 000 ième*

*Cf Annexe N° 2 - Tableau récapitulatif de l'état parcellaire*

*Cf Annexe N° 3 - Cartographie de l'état parcellaire et du statut de protection*

Le site de Francaltroff - Erstroff correspond à une tourbière alcaline, située sur le site naturel dit des « marais du Pfaffenmatte ». Il est situé dans le bassin de l'Albe, affluent de la Sarre. Cette zone humide est protégée et gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains depuis 1985.

**Commune :** FRANCALTROFF & ERSTROFF    **Département :** MOSELLE

#### **Etat parcellaire :**

Francaltroff : Section 5 - 15 parcelles -

Erstroff : Section 12 - 35 parcelles -

Le site du marais de Francaltroff - Erstroff occupe environ 30 ha pour une cinquantaine de parcelles (dont 10 parcelles de superficie importante).

La superficie protégée est de 22 ha pour 12 parcelles.

#### **Mode(s) de protection conservatoire :**

Trois types de baux ont été mis en œuvre pour la protection de ce site :

- bail rural avec la Fabrique de l'Eglise de Francaltroff pour 1 parcelle de 1,4 ha
- bail rural avec la Commune de Francaltroff pour 1 parcelle de 4 ha (bail au nom du FIR Lorraine)
- bail emphytéotique avec l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine pour 19 ha,
- acquisition par le C.S.L. de 4 parcelles situées sur Erstroff pour une superficie totale de 44 ares.

**Numéro de site protégé par le C.S.L :** 7

#### **Statut réglementaire :**

##### **Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976**

Ce site ne bénéficie pas d'un statut de protection au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976, cependant plusieurs espèces présentes sur cette pelouse possèdent le statut d'espèces protégées à ce titre. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, Loi Chasse, Loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

##### **Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92**

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

#### Espèces animales

##### **\* Oiseaux**

- La plupart des espèces d'oiseaux nicheuses sur le site sont protégées au niveau national par Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.
- 1 espèce nicheuse remarquable est inscrite à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil du 02/05/79 dite Directive "Oiseaux" : Pie-Grièche Ecorcheur (non revue en 2002).

### \* Insectes

- Un odonate, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), est inscrit aux Annexes II et IV de la Directive Habitats.
- 3 papillons sont protégés au niveau national et sont également inscrit aux Annexes de la Directive Habitats : *Euphydryas aurinia* (Annexe II), *Thersamolycaena dispar* (Annexes II et IV) et *Proserpinus proserpina* (Annexe IV).

### \* Amphibiens et reptiles

- L'ensemble des reptiles et amphibiens du site est protégé par l'Arrêté Ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. *Hyla arborea* (la Rainette verte) est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats.

### Espèces végétales

- 4 plantes *Blymus compressus*, *Eriophorum latifolium*, *Ophioglossum vulgatum* et *Pedicularis palustris* (non revue depuis 1992), sont inscrites par Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Région Lorraine complétant la liste nationale.

### Inscription à Inventaires :

- Inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Moselle, fiche N°140, 1992 - Conseil Général de la Moselle
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique, Fiche N°12/06 - DIREN Lorraine
- Liste des sites proposés au Réseau NATURA 2000 (application de la Directive Habitats), n° 92, vallées de la Sarre, Albe, Isch.

### Contacts :

Conseiller scientifique	Conseiller scientifique
Louis PERRETTE 557/74 rue St Henri 57350 STIRING-WENDEL  Tél. : 03.87.85.16.94	Thierry DUVAL 3 rue Principale 57 930 BELLES FORETS  Tél. : 03.87.86.56.92

Mairie de Francaltroff	Conservateur et Maire de Erstroff
RUEFF René Mairie 2 bis rue des jardins 57670 FRANCALTROFF  Tél. : 03.87.01.62.59	Maurice BELVOIX 2 rue principale 57670 ERSTROFF  Tél. : 03.87.01.75.88